

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie La Floraison Inc.	Numéro de permis 2007506	Date d'inspection Le 06 octobre 2021	
Nom de l'établissement Garderie La Floraison		Numéro de téléphone (506) 855-5987	
Adresse 2e étage 140 Botsford Street Moncton NB E1C 4X5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Maryse Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	13 oct. 2021	
Commentaires : Deux dossiers d'enfant sur six n'ont pas une adresse complète pour le médecin.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	13 oct. 2021	
Commentaires : Deux dossiers d'enfant sur six n'ont pas une adresse complète pour les contacts d'urgence.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	13 oct. 2021	
Commentaires : Certaines structures dans l'aire de jeux extérieur n'ont pas la profondeur de surface de protection requise, tel qu'indiqué dans le manuel d'instruction du fabricant. L'Exploitant doit s'assurer que la bonne quantité de surface protectrice est en place avant que les enfants soient autorisés à utiliser les structures de jeu..			
37 L'exploitant d'un établissement agréé interdit l'accès à la cuisine à l'enfant qui y est bénéficiaire de services sauf s'il est supervisé.	37	13 oct. 2021	
Commentaires : Les portes de la cuisine sont des portes pivotantes qui peuvent être ouvertes par certains enfants. L'Exploitant doit entreprendre les démarches afin d'assurer que la cuisine soit inaccessible.			

Commentaires généraux

Durant l'inspection, l'Inspectrice a observé le jeu libre, le jeu organisé, l'heure de la sieste et de la collation.

La documentation des activités est maintenue et à jour. Une discussion a eu lieu avec une Éducatrice concernant la documentation des apprentissages des enfants. Elle est présentement maintenue sur une plateforme digitale et partagée avec les parents.

original signé par
Maryse Léger

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 06 octobre 2021

Date

original signé par
Maurine Faidherbes

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 octobre 2021

Date